



Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises

RS 0.221.211.1; RO 1991 307

Champ d'application le 6 février 2020, complément¹

États parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Corée (Nord)*	27 mars	2019 A	1 ^{er} avril	2020
Guatemala	11 décembre	2019 A	1 ^{er} janvier	2021
Israël* ²	22 janvier	2002 A	1 ^{er} février	2003
Laos*	24 septembre	2019 A	1 ^{er} octobre	2020
Liechtenstein	30 avril	2019 A	1 ^{er} mai	2020

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1991 307, 1993 2057, 1995 1215, 2004 3455, 2006 2021, 2009 1659, 2012 2553, 2014 2153, 2016 2891 et 2018 877.

Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

² Nouvelle publication afin de mentionner la formulation d'une déclaration par cet État.

